

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_062

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC
L'ASSOCIATION ARTS EN SEINE ET LA SAS ELEKTRIC PARK POUR LE FESTIVAL
ELEKTRIC PARK

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Eric DUMOULIN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Marcel PEDRO à Dominique BAUD

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'association ARTS EN SEINE et la SAS ELEKTRIC PARK se sont rapprochées de la commune de Chatou afin de renouveler en 2026 le Festival Elektric Park sur l'Île des Impressionnistes.

Ce projet s'inscrit dans la politique d'intérêt local qu'entend poursuivre la commune par l'organisation de manifestations culturelles diversifiées sur son territoire.

Cet événement accueillera autour de sa programmation dédiée aux musiques électroniques des animations, villages de stands, performances artistiques et manèges à sensation.

Sensible à la présentation de ce projet, la commune de Chatou a accepté de mettre à disposition à titre gracieux le Parc de l'île des Impressionnistes dont elle est propriétaire, ainsi qu'une partie du Mail et du complexe sportif Marie Marvingt pour accueillir l'événement.

Il convient ainsi de conclure une convention pour une durée de un an qui définit le cadre général de la mise à disposition à titre temporaire, précaire et gracieux du parc de l'île des Impressionnistes à l'association ARTS EN SEINE et à la SAS ELEKTRIC PARK pour l'organisation d'un festival de musiques électroniques ouvert au public le samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026.

Cette convention autorise l'installation et l'exploitation de structures démontables utiles à la tenue de festivals de musique, définit le matériel et les services techniques et informatiques que la ville de Chatou met à la disposition de l'association ARTS EN SEINE et de la SAS ELEKTRIC PARK.

Un article spécifique de la convention concerne la protection du patrimoine vert du Parc de l'île des Impressionnistes avec les préconisations auxquelles doivent se conformer l'association ARTS EN SEINE et la SAS ELEKTRIC PARK.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture, Tourisme, Événementiel et Développement Économique et commercial en date du 6 mai 2026,

Considérant que le festival Elektric Park s'inscrit dans la politique d'intérêt local qu'entend poursuivre la commune par l'organisation de manifestations culturelles diversifiées sur son territoire,

Considérant l'importance de ce festival auprès notamment des jeunes du territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition du Parc de l'Île des Impressionnistes, d'une partie du Mail et du complexe sportif Marie Marvingt dans le cadre de l'organisation du festival Elektric Park 2026,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Par 35 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),

Contre :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY